

et de la formule prévue par la mesure. Le préopinant a indiqué que les exploitants de mines d'or déterminent la teneur de leur minerai selon les conditions. Or j'ai ici des données relatives à la période allant de 1942 à 1952, indiquant le nombre d'onces d'or par tonne que produisent les mines d'or filonien au Canada. Voici ces chiffres:

Année	Onces par tonne
1942	240
1943	240
1944	230
1945	230
1946	230
1947	240
1948	230
1949	230
1950	230
1951	220
1952	240

En dix ans, la variation maximum n'a été que de 2/100 d'once d'or par tonne. Voilà qui prouve bien que le minerai extrait n'a pas été touché par les variations des versements effectués sous l'empire de la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or ou par toute autre condition exposée par mon honorable ami.

J'aimerais maintenant faire savoir que je n'ai aimé ni le ton ni la teneur du discours prononcé par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) non pas à cause de ce qu'il a dit au sujet de l'industrie de l'extraction de l'or mais de l'industrie minière en général. Il a dit, je crois, qu'il espérait voir le jour où dans notre pays et dans tout autre pays également on pourra faire remonter le dernier homme des mines et fermer les puits. Ce n'est pas un endroit où gagner sa vie, à son avis; et il espère, a-t-il dit, que ces hommes pourront trouver de l'emploi dans les fabriques et les usines où ils pourront jouir du soleil, du bon air et participer à une production utile à l'humanité.

Je ne sache pas qu'il y ait au Canada d'industrie plus essentielle à notre prospérité que l'industrie minière. Je suis fermement convaincu que les gens qui s'y occupent sont des citoyens du meilleur calibre; c'est par choix qu'ils travaillent dans cette industrie et ne sont donc pas forcés de travailler dans des conditions qui aux dires de mon honorable ami, sont loin d'être idéales. Ce sont des pionniers, des gens doués d'initiative qui s'attaquent à la mise en valeur de nos vastes ressources. Ils quittent les agréments de la vie urbaine et des régions plus densément peuplées pour émigrer vers des régions sauvages, y fonder de nouvelles villes et doter le pays de richesses nouvelles. Je crois fermement que la prospérité du Canada dépend beaucoup, dans le moment et pour l'avenir, de la mise en valeur de nos ressources mi-

nières. L'agriculture n'a pas encore atteint son plein épanouissement, mais elle a pris une grande expansion. Nos réserves forestières ont été exploitées au point que nous devons désormais recourir à la conservation. Nos pêcheries ont pris un assez bel essor, mais l'industrie minière...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois me guider d'après la latitude que j'ai pu accorder aux autres députés depuis l'ouverture du débat. Nous sommes à l'étape de la 3^e lecture et le principe dont s'inspire la mesure est déjà adopté. Nous devons nous en tenir exclusivement aux dispositions du bill. J'aurais empêché d'autres députés de parler des conditions de travail dans les mines. J'ai surveillé de près l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) qui a failli se lancer dans cette voie, mais qui n'a effleuré le sujet qu'en passant.

Comme le ministre clôture maintenant le débat, il doit s'abstenir d'observations que, peut-être, il aurait dû formuler à la deuxième lecture. Gardons-nous de nous écarter du Règlement à l'étape de la troisième lecture.

L'hon. M. Prudham: Je regrette de m'être laissé emporté, monsieur l'Orateur. Revenant au bill, je rappelle que l'industrie minière saura pour deux ans en quoi consistera l'aide du Gouvernement. De cette façon l'industrie pourra songer à son avenir en même temps qu'elle satisfera aux exigences courantes. On pourra ainsi lui assurer cette stabilité qu'elle réclame.

Toute mine dont les frais dépassent \$26.50 l'once aura droit à des secours dont l'importance variera avec celle des frais, jusqu'à concurrence de \$12.33 l'once. On ne défendra pas trop vigoureusement, je pense, le point de vue selon lequel les mines dont les frais sont inférieurs à \$26.50 ont vraiment besoin d'aide. Sans doute les mines d'or ne payent-elles pas les plus gros salaires de l'industrie minière, mais elles ne payent pas non plus les salaires les plus bas. Elles sont arrivées à réduire leurs frais d'une façon méritoire et ont amélioré leur production par homme et par jour. Il faut en attribuer le mérite tant aux mineurs qu'aux exploitants.

Nos honorables amis ont donné à entendre que l'État devrait imposer des conditions aux mines qui bénéficient de ces subventions. Mais, je crois qu'en d'autres occasions ils s'élèveraient contre toute tentative de ce gouvernement-ci, ou d'un autre, d'imposer à une partie de l'industrie des conditions qui empêcheraient le libre jeu des conventions collectives. Tout gouvernement qui s'attribue le pouvoir d'imposer des conditions à une moitié ou à un secteur quelconque de l'industrie aurait aussi le droit d'imposer des